



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge  
après dépôt de l'acte au greffe**



\*23070100\*

le,

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

16 MAI 2023

 TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE  
DU HAINAUT DIVISION TOURNAI

N° d'entreprise : 0402 487 939

Nom

(en entier) : BANQUE CPH

(en abrégé) : CPH

Forme légale : Société coopérative agréée

Adresse complète du siège : Rue Perdue 7 - 7500 TOURNAI

**Objet de l'acte : NOMINATION DE REPRESENTANT PERMANENT**

En date du 11 avril 2023, le Comité de direction de la Banque CPH a pris, conformément à l'article 2:55 du Code des Sociétés et des Associations, la résolution suivante :

Dans le cadre de l'exercice du mandat d'administrateur dont elle dispose dans la SA Mandats et Participations, la société coopérative « BANQUE CPH », ayant son siège à 7500 Tournai, Rue Perdue, 7. Immatriculée auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0402.487.939 désigne en qualité de représentant permanent conformément à l'article 2:55 du Code des Sociétés et des Associations : Monsieur DESMET Mathieu, Germain, Marie, né à Courtrai, le 22 janvier 1982, domicilié à 8500 Kortrijk, Minister A.De Clercklaan, 35.

Luc FRANCOIS

Administrateur

Membre du Comité de direction

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 31/05/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers  
**Au verso** : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).